



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2022-24

Store Mairie – METALLERIE DERIE

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il a lieu de changer le store de la mairie qui a été cassé,

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec l'entreprise METALLERIE DERIE dont le siège est à Simiane la Rotonde (04) La Combe du Pommier D30 – un devis pour le remplacement du store de la porte de la mairie dont le montant total s'élève à la somme de 405.60€.

Fait à Saint-Christol, le 30/08/2022.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

